



PROGRAMME DE FORMATIONS

AFDAC

ANNÉE 2010

L'AFDAC, Accompagnement et Formation des Dirigeants des Agences Comptables, a été créée en 2008 par La Caution Solidaire pour répondre aux besoins spécifiques dans le domaine de la responsabilité des Agents Comptables et leurs Délégués, compte tenu de son expérience en la matière et de sa proximité avec les personnes concernées.

En ces périodes traditionnelles de vœux et de bilan, il est opportun de se pencher sur notre première année d'activité et de vous proposer nos orientations 2010 à partir de ce nouveau catalogue de formations.

Tout d'abord quelques chiffres : nous avons organisé en 2009 sept sessions de formations avec un peu plus de 70 participants. De l'avis même des stagiaires, ces formations correspondent à un besoin qui n'était pas satisfait par ailleurs.

Au-delà des aspects juridiques et des premiers cas de déroulement de la procédure de mise en cause de la responsabilité personnelle et pécuniaire, c'est davantage la notion de responsabilité en général qui semble se poser autour de la fonction d'agent comptable et de ses délégués, et ce sera bien sûr à partir de là que nous développerons nos deux formations de base.

Nous maintenons, en les actualisant, la formation courte sur une journée qui présente essentiellement la nouvelle procédure de mise en cause de la RPP, cette même base étant élargie, sur une formation de deux jours, à l'ensemble de la réglementation sur la fonction et plus particulièrement sur l'impact du plan de contrôle interne ou de maîtrise des risques, selon les dénominations.

Nous avons maintenu également la formation sur l'exception française qui retrace l'histoire et la géographie du principe de la séparation ordonnateur / payeur et présente l'impact des normes comptables internationales sur ce principe.

Par ailleurs, nous avons prévu de lancer deux nouvelles formations.

La première concerne la notion de comptable public. Il nous a semblé intéressant de mieux connaître cette même fonction d'agent comptable, sans doute deux métiers et des responsabilités proches, mais différents.

Enfin, il nous paraît important de développer nos informations autour de la fraude, autre responsabilité conjointe avec le directeur.

Ces formations doivent faire l'objet d'une co-animation avec des intervenants extérieurs à notre institution.

Nous avons également, en partenariat avec l'ANDAC, un projet de colloque sur les regroupements et autres mutualisations qui bouleversent notre paysage et complexifient la responsabilité des équipes de direction et plus particulièrement celle des agents comptables.

Nous espérons, à partir de ces formations et des besoins que vous nous faites remonter, pouvoir vous apporter outre la formation de base juridique, un lieu d'échange incomparable grâce à la participation des principaux régimes et des branches.

Le conseil d'administration et l'équipe de l'AFDAC sont à votre disposition pour tout besoin complémentaire et, en ces périodes chargées d'arrêtés des comptes, se joignent à moi pour vous souhaiter tant personnellement que professionnellement une bonne année 2010 et l'espoir de vous accueillir bientôt.

Jean-Pierre AMIOT
Président



1 juin 2010
15 juin 2010
21 septembre 2010
5 octobre 2010

« LE NOUVEAU SYSTÈME DE LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE ET PÉCUNIAIRE DES AGENTS COMPTABLES ET DE LEURS DÉLÉGATAIRES »

Objectifs

☞ Connaissance des nouveaux textes sur la responsabilité personnelle et pécuniaire des Agents Comptables et de leurs délégués :

- Principes
- Champ d'application
- Conséquences.

☞ Analyse des premiers cas de mise en jeu de la RPP.

Public : Personne directement concernée ou intéressée par le sujet.

Programme

☞ Historique de la responsabilité personnelle et pécuniaire jusqu'à l'arrêt du Conseil d'Etat du 28 avril 2004.

☞ Le nouveau régime de la responsabilité personnelle et pécuniaire :

- Champ d'application
- Etendue, délégations, Intérim
- Quitus
- Procédure et conséquences.

Méthode pédagogique

☞ Exposés théoriques.

☞ Pédagogie active et participative.

☞ Remise d'un support de cours.

Inscription : 450 €

« LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE ET PÉCUNIAIRE, ÉLÉMENT DE LA NOUVELLE RESPONSABILITÉ DES AGENTS COMPTABLES DES ORGANISMES DE PROTECTION SOCIALE »

2 et 3 juin 2010
16 et 17 juin 2010
22 et 23 septembre 2010
6 et 7 octobre 2010

Objectifs

☞ Connaître le nouvel environnement de la responsabilité de l'Agent Comptable de la nomination au quitus, notamment au travers des plans de contrôle interne ou de maîtrise des risques, de la certification.

☞ Réfléchir sur l'évolution de la responsabilité globale des Agents Comptables et de leurs délégués.

Public : Personne directement concernée ou intéressée par le sujet.

Programme

☞ Le champ de la responsabilité de l'Agent Comptable.

☞ L'Agent Comptable et le plan de contrôle interne national et local.

☞ Le Nouveau régime de la RPP :

- Champ d'application
- Etendue, délégations, Intérim
- Quitus

☞ Procédure de la mise en jeu et conséquences.

Méthode pédagogique

☞ Exposés théoriques.

☞ Pédagogie active et participative.

☞ Remise d'un support de cours.

Inscription : 900 €



1 Jour : 22 juin 2010

« UNE EXCEPTION FRANÇAISE ? LA SÉPARATION ORDONNATEUR / PAYEUR AVEC SES CONSÉQUENCES »

Objectifs

- ☞ Connaître et comprendre ce principe spécifique au droit public français et son application dans les organismes de sécurité sociale et au-delà dans les normes comptables.

Public : Personne directement concernée ou intéressée par le sujet.

Programme

- ☞ Histoire et géographie de la notion.
- ☞ Maintien du principe au niveau de l'Etat et des services publics.
- ☞ Les normes comptables privées reprises par l'Europe, par la France, par la Sécurité Sociale.
- ☞ Liaison avec la notion de contrôle interne.

Méthode pédagogique

- ☞ Exposés théoriques.
- ☞ Pédagogie active et participative.
- ☞ Remise d'un support de cours.

Inscription : 450 €

« AGENT COMPTABLE DE SÉCURITÉ SOCIALE ET AGENT COMPTABLE PUBLIC, MÊME FONCTION, MÉTIERS DIFFÉRENTS ? »

1 Jour : 21 octobre 2010
(sous réserve de confirmation par l'intervenant extérieur)

Objectifs

- ☞ Connaître les métiers comptables de la fonction publique.
- ☞ Comparer les responsabilités des agents comptables publics et de sécurité sociale à partir des textes et des mises en œuvre.
- ☞ Comparer les évolutions structurelles et techniques de ces dernières années dans les deux domaines.

Public : Personne directement concernée ou intéressée par le sujet.

Programme

- ☞ Métiers comptables dans la fonction publique.
- ☞ Responsabilité des comptables, séparation ordonnateur/payeur, responsabilité personnelle et pécuniaire : les textes, la pratique, les mises en cause, le quitus, cautionnement et assurances, comparaison dans les domaines publics et de sécurité sociale.
- ☞ Les évolutions dans les domaines comptables, la LOLF, la certification des comptes de l'Etat, restructuration des services.

Méthode pédagogique

- ☞ Intervenant extérieur.
- ☞ Exposés théoriques.
- ☞ Pédagogie active et participative.
- ☞ Remise d'un support de cours.

Inscription : 450 €



1 Jour : 17 novembre 2010
(sous réserve de confirmation par l'intervenant extérieur)

« LA FRAUDE, UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE POUR L'AGENT COMPTABLE »

Objectifs

- ☞ Connaître le dispositif anti-fraudes.
- ☞ Connaître les programmes nationaux des branches et régimes.
- ☞ Faire le point sur la responsabilité des agents comptables.

Public : Personne directement concernée ou intéressée par le sujet.

Programme

- ☞ Le point sur la fraude.
- ☞ Les dispositifs anti-fraudes et les programmes nationaux dans le domaine de la Sécurité sociale.
- ☞ Management et pilotage de la lutte contre les abus et les fraudes.
- ☞ Fraude interne, fraude externe, responsabilité de l'agent comptable.

Méthode pédagogique

- ☞ Intervenant extérieur.
- ☞ Exposés théoriques.
- ☞ Pédagogie active et participative.
- ☞ Remise d'un support de cours.

Inscription : 450 €



**Association
de cautionnement mutuel**

Cautionnement des Agents Comptables,
Fondés de pouvoir et délégués des
organismes de la protection sociale.

- Etudes de questions spécifiques
- Diffusion d'informations
- Assistance et conseil

6 rue de la rosière
75015 Paris
Tel : 01.53.95.38.44



MUTUELLES DU MANS ASSURANCES

**Assureurs
de la responsabilité
professionnelle des :**

- Agents Comptables
- Fondés de pouvoir
- et autres délégués
cautionnés

Cabinet Bourgeois-Caucanas-Saulou
152 Avenue Patton - 49000 Angers
Tel : 02.41.88.95.20